



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 14915

## Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur certaines difficultés d'utilisation des déclarations uniques d'embauche qui lui sont signalées dans le département de la Somme. Il semblerait qu'un certain retard soit pris pour la transmission par l'URSSAF des informations et documents nécessaires aux associations de médecins du travail. Sachant que l'avis d'aptitude médicale au poste de travail doit être donné au plus tard avant la fin de la période d'essai (art. R. 241-48-I du code du travail) et que l'utilisation de la D.U.E. est obligatoire depuis le décret n° 98-252 du 1er avril 1998, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour remédier au problème évoqué.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre sur les difficultés d'utilisation des déclarations uniques d'embauche dans le département de la Somme à la suite de transmissions tardives par l'URSSAF d'informations nécessaires aux associations de médecine du travail. La transmission par l'URSSAF, à la fin de la période d'essai, des informations permettant aux services médicaux de convoquer le salarié à la visite médicale d'embauche n'était pas satisfaisante. Il a été mis fin à cette situation. Désormais, l'URSSAF a reçu instruction d'adresser les informations nécessaires aux services médicaux le lendemain de leur traitement et l'ensemble des URSSAF a été invité, par circulaire, à traiter toutes les DUE dans la journée de leur réception. Il doit être ajouté que, malgré la complexité inhérente à la mise en place d'un dispositif aussi massif (12 millions de déclarations par an), la DUE a été bien accueillie par les employeurs, en termes de simplification de leurs formalités et qu'elle a produit des effets bénéfiques pour la médecine du travail, le nombre de visites d'embauche ayant augmenté dans des proportions considérables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gautier Audinot](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14915

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juin 1998, page 2942

**Réponse publiée le :** 12 octobre 1998, page 5580